



N° de dossier :
Date du dépôt :

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE VEGETALISATION

A adresser à : Mairie d'Ivry-sur-Seine – Direction des Espaces Publics/Service Déplacements - Stationnement – Esplanade Georges Marrane – 94205 IVRY-SUR-SEINE cedex

Demander :

- M.
- Mme

Nom :Prénom :

Raison sociale éventuelle :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél. :E-mail :

Dans le cadre des actions de développement du végétal en ville en vue d'améliorer le cadre de vie et d'accroître les espaces de biodiversité, je souhaite pouvoir végétaliser un ou plusieurs bac(s) à jardiner, à localiser sur l'espace public à l'emplacement suivant :

.....
.....

Le nombre de bac(s) envisagé est de

Description du modèle de bac (dont dimensions, au besoin joindre un croquis) :

.....
.....

Il est précisé que les demandes ne doivent pas s'inscrire en accompagnement d'une activité commerciale, car elles seraient alors soumises au paiement de la redevance correspondante telle qu'indiquée dans la nomenclature municipale des droits de voirie en vigueur.

Autorisez-vous la Ville d'Ivry-sur-Seine à conserver vos coordonnées pour recevoir des courriers et autres supports d'information émanant d'elle ?

- Oui
- Non

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à M. le Maire d'Ivry-sur-Seine.

Fait à , le

Signature du demandeur :

Les critères d'autorisation d'occupation du domaine public en vue de sa végétalisation sont les suivants :

- le maintien d'un passage libre prenant en compte les règles d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (1,40 mètres au minimum libre de tout obstacle, non encombrement par du mobilier urbain...);
- l'analyse du modèle de bac au regard de son esthétique et de sa stabilité. Les bords ne devront être ni saillants, ni blessants ;
- dans le cas d'un aménagement sur îlot de voirie, l'analyse de la compatibilité avec les exigences de circulation et de sécurité routières ;
- la réception par la Ville du présent formulaire, donnant lieu à la signature par la Ville d'Ivry-sur-Seine et le demandeur d'une convention d'occupation du domaine public en vue de sa végétalisation.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Avis favorable

Refus

Observations :

.....
.....
.....
.....
.....

Date :

DESCRIPTION DES ETAPES

1. Vous remplissez le formulaire de « demande d'autorisation d'occupation du domaine public en vue d'une végétalisation » et l'adrezsez à l'adresse suivante :

Mairie d'Ivry-sur-Seine – Direction des Espaces Publics/service Déplacements -stationnement –
Esplanade Georges Marrane – 94205 IVRY-SUR-SEINE cedex

2. Un agent de la Ville d'Ivry-sur-Seine vous contacte en vue d'une prise de rendez-vous à (aux) emplacement(s) souhaité(s).

3. Sur place, l'agent prend connaissance des abords du (des) emplacement(s) en vue de déterminer la faisabilité technique de l'autorisation.

4. En cas d'impossibilité technique de poser le (les) bac(s), un courrier vous est adressé afin de vous faire part de la décision de la Ville de ne pas donner suite à votre demande. La décision prise par la Ville est souveraine et non sujette à contestation. Dans le cas contraire, un courrier accompagné d'une convention d'occupation du domaine public en vue de sa végétalisation vous est adressé pour signature. Vous la retournez à la même adresse que le formulaire de demande.

5. Une fois la convention signée par le demandeur et la Ville d'Ivry-sur-Seine puis notifiée aux parties par les services municipaux, vous pouvez installer votre (vos) bac (s) conformément aux prescriptions de la convention et commencer à planter !